Guide de l'enseignant·e · C1

Je tiens à préciser

Un article vous met en cause. Chaque téléphone donne un rôle et une pièce que le journaliste n'avait pas : on écrit un droit de réponse, puis la classe, en rédaction, décide si le journal publie.

Séance conçue **Testée techniquement, avec des données fictives**

Pas encore expérimentée avec des apprenant·es **Aucun résultat observé**

En bref

NIVEAU

C1

DURÉE

75 minutes, en quatre parties : 15, 15, 25 et 20 minutes.

GROUPE

Toute la classe. Chacun·e reçoit un rôle et écrit sa réponse, puis la classe devient la rédaction.

MATÉRIEL

L'ordinateur relié au projecteur. Un téléphone connecté par apprenant·e.

CONNEXION

Obligatoire : les rôles, l'écriture et le vote passent par les téléphones. Il n'y a pas de version papier.

ADRESSE

lelaboh.com/pe-je-tiens-a-preciser

La Gazette de Pontmorel, l'article, les six personnes et leurs pièces sont fictifs. Une seule exception : la diapo 8 raconte une vraie décision de justice, sourcée, sans reproduire l'article en cause.

Les objectifs

À la fin de la séance, les apprenant·es seront capables de :

1. distinguer, dans un article, le fait vérifiable, le jugement et l'insinuation ;
2. connaître les règles du droit de réponse : qui peut répondre, quand, en combien de mots, sur quel ton ;
3. écrire un droit de réponse de 150 à 200 mots qui rétablit les faits, preuve à l'appui, sur un ton ferme et courtois ;
4. décider en rédaction si une réponse est publiable, et si elle mérite un rectificatif.

Le principe

L'article « Festival des Lanternes : chronique d'un fiasco » (La Gazette de Pontmorel, 212 mots) raconte la soirée ratée du Festival des Lanternes. Il met en cause six personnes, chacune d'une façon différente : un chiffre, un silence interprété, un conditionnel, un « nous dit-on », des propos rapportés, une question qui accuse.

On lit

L'article et ses six personnes : un fait faux, un jugement, une insinuation ? Puis qui peut répondre : nommé ou désigné, on peut répondre.

Les règles

Ce que dit la loi (article 13 de la loi du 29 juillet 1881, six cartes), six extraits à publier ou non, une vraie affaire, le ton juste.

On répond

Chaque téléphone donne un rôle, ce que l'article dit de lui, et sa pièce. Vingt minutes pour écrire de 150 à 200 mots, puis la vérification en six cases.

La rédaction

On lit une réponse à voix haute ; chacun vote : refusée, publiée, ou publiée et rectifiée. Puis on révèle le vote et la pièce.

Les six rôles

Rôle	Ce que l'article dit	La pièce, que le journaliste n'avait pas
Clara Benali, présidente de l'association Lumières de Pontmorel	« L'association a pourtant reçu 12 000 euros de subventions publiques. Sa présidente, Clara Benali, a-t-elle su s'en servir ? »	Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 juin : Subvention de la commune : 4 000 euros. Les 8 000 euros restants viennent de 63 commerçants partenaires. Comptes approuvés à l'unanimité.

Marc Duval, lieutenant, chef du centre de secours de Pontmorel	« Les pompiers ont dû intervenir sur la place du Marché. Le lieutenant Marc Duval n'a pas souhaité nous répondre : un silence qui en dit long. »	Convention du 2 mars et main courante du centre : Les pompiers sont présents toute la soirée, comme à chaque festival. Une seule intervention : une cheville tordue, à 21 h 10. Appel du journaliste : samedi, 23 h 52, pendant le service ; aucun message ensuite.
Yasmina Haddad, gérante du food-truck « Chez Yasmina »	« Le food-truck "Chez Yasmina" aurait rendu malades une dizaine de spectateurs ; sa gérante a fermé son camion avant minuit, sans un mot d'explication. »	Rapport d'inspection sanitaire du lundi, et arrêté municipal : Inspection : aucune anomalie, chaîne du froid respectée. Arrêté municipal : tous les stands ferment à 23 h 30.
Antoine Morel, professeur de musique, responsable de l'atelier du lycée	« Le concert de l'atelier musique du lycée est resté à peine audible : la sono, nous dit-on, n'avait pas été testée. »	Fiche du régisseur, et attestation du fournisseur d'électricité : Balance faite à 17 h, fiche signée. Coupure de courant dans tout le quartier, de 20 h 47 à 21 h 05 : le concert a continué sans micro.
Jacques Petit, riverain de la place du Marché	« Un riverain, Jacques Petit, résume la soirée : "De la musique jusqu'à trois heures du matin, et personne pour faire respecter la loi." »	Votre message au journaliste, dimanche, 9 h 12 : « Le mariage de la salle des fêtes a duré jusqu'à trois heures. Le festival, lui, s'est arrêté à 23 h. »
Sophie Laurent, adjointe au maire, chargée de la culture	« La mairie a manifestement fermé les yeux. L'adjointe à la culture défendait encore le festival il y a deux semaines : faut-il y voir un hasard ? »	Arrêté municipal du 20 septembre, et avis de la commission de sécurité : Onze conditions imposées au festival : horaires, sécurité, stands. Commission de sécurité : visite le vendredi, avis favorable.

Les rôles se distribuent dans l'ordre d'arrivée : les six premiers téléphones reçoivent les six personnes, le septième recommence à la première. Chaque rôle est gardé pour ce téléphone et ce code.

Les règles et la vraie affaire

Ce que dit la loi (diapo 6)

	La règle
Qui ?	Toute personne nommée ou désignée dans l'article, même si elle n'y est pas critiquée.
Quand ?	Dans les trois mois qui suivent la publication.
Combien ?	Pas plus long que l'article. La loi garantit au moins cinquante lignes, jamais plus de deux cents.
Quoi ?	Une réponse à l'article, et à rien d'autre : ni tribune libre, ni publicité.

Comment ?	Sans injure, sans mettre en cause un tiers, sans atteinte à l'honneur du journaliste. Critiquer son enquête, oui, en termes mesurés.
Et le journal ?	Il publie la réponse gratuitement, à la même place et dans les mêmes caractères. Un refus sans raison valable est puni d'une amende.

Une vraie affaire (diapo 8)

Tribunal judiciaire de Paris, ordonnance de référé du 6 février 2026, nº 25/58668. Une marque de bonbons demandait un droit de réponse à un magazine de consommateurs ; le directeur de la publication a refusé, et le juge lui a donné raison. La diapo raconte l'affaire et donne sa source ; elle ne reproduit pas l'article en cause.

Première raison

Il manquait le nom du journaliste. Il figurait dans l'article : la demande devait le donner.

Deuxième raison

Il manquait les propos contestés. La marque évoquait seulement « le titre de l'article », sans dire à quels propos précis elle répondait. Le directeur ne pouvait pas vérifier le lien entre la réponse et l'article.

Et pour vous ?

La leçon : citer, puis rétablir. Le journal, la date, l'auteur, la phrase exacte entre guillemets. Ensuite seulement, les faits.

L'écriture et le vote

- Sur le téléphone, onglet « Je réponds » : le rôle, ce que l'article dit de vous, et votre pièce, que le journaliste n'avait pas.
- Le compteur de mots (de 150 à 200 : pas plus long que l'article) et quatre repères qui s'allument pendant la frappe : la mise en cause citée, un fait rétabli, une preuve, la demande de publication. Les mots à éviter (l'insulte, l'attaque) sont signalés pendant la frappe.
- « Envoyer ma réponse » : une réponse par téléphone. Pour la reprendre : « Corriger mon texte » ; la version corrigée remplace la première, à la même place.
- Onglet « Je vote » : les réponses des autres seulement. Trois choix : Refusée, Publiée, Publiée et rectifiée. On peut changer son vote jusqu'à la révélation.
- Au tableau, diapo 14 : le nombre de votes, sans les barres avant « Révéler le vote ». Ensuite : les barres, la décision de la rédaction, le verdict et la pièce du rôle.

La vérification (diapo 12)

- [ ] Je dis qui je suis, et en quoi l'article me met en cause, dès la première phrase.

- [ ] Je cite ce que l'article affirme, puis je rétablis les faits.
- [ ] Ma pièce est là : un document, une date, un chiffre.
- [ ] Pas d'insulte : je critique la méthode, pas la personne, en termes mesurés.
- [ ] Je reste dans l'article : aucun tiers mis en cause, aucune publicité.
- [ ] Je termine par la demande de publication.

La troisième case fait la différence : sans pièce, pas de rectificatif.

Avant la séance

- [ ] Ouvrez la séance sur l'ordinateur relié au projecteur, en ligne. Le code de la salle s'affiche sur la page de titre et sur la diapo 11, avec le QR code.
- [ ] Demandez un téléphone chargé et connecté par apprenant·e. Seul un prénom est demandé.
- [ ] Faites un essai avec deux appareils : une réponse envoyée sur l'un, votée sur l'autre. Deux onglets d'un même navigateur comptent pour un seul appareil ; une fenêtre de navigation privée compte pour un autre.
- [ ] Le code reste le même pendant 12 heures sur cet ordinateur. Si une autre classe a écrit dans les 12 dernières heures, ses réponses sont encore dans la salle : ouvrez la séance dans une fenêtre de navigation privée, ou dans un autre navigateur, pour avoir un code neuf.
- [ ] Relisez le tableau des six rôles : vous saurez quelle pièce chacun a reçue.

Le déroulé

Temps	Diapos	Phase	L'enseignant·e	Les apprenant·es
0 à 15 min	1 à 4	**On lit**	L'article : cliquer chaque personne mise en cause ; « Compter les mots » si besoin. Qui peut répondre : deviner, puis retourner la carte.	Classer : fait faux, jugement, insinuation.
15 à 30 min	5 à 9	**Les règles**	La loi en six cartes ; « On publie, ou pas ? » : la classe décide, vous cliquez ; la vraie affaire ; le ton juste.	Décider, justifier par une règle ; reformuler une phrase en colère.
30 à 55 min	10 à 12	**On répond**	Lancer les 20 minutes. Puis la vérification en six cases.	Écrire et envoyer sa réponse ; cocher les six cases.
55 à 75 min	13 à 17	**La rédaction**	Lancer les 15 minutes. Ouvrir une réponse, la faire lire, attendre les votes, « Révéler le vote ». Puis les cinq cartes et la carte mentale.	Lire à voix haute, voter sur le téléphone ; l'auteur réécrit la phrase qui a coûté le refus.

Ce sont des repères : la séance n'a pas encore été chronométrée en classe. Les quatre parties de la séance annoncent 15, 15, 25 et 20 minutes.

Quoi dire

Pour lancer la lecture

> **Six personnes, six façons d'accuser. Un fait faux, un jugement, une insinuation ?**

- Faites citer les mots exacts de l'article avant de classer.

Pour écrire

> **Votre écran vous donne un rôle, ce que l'article dit de vous, et une pièce.**
>
> **Écrivez votre droit de réponse, de 150 à 200 mots : pas plus long que l'article.**
>
> **Interdits : l'insulte, l'attaque contre un tiers, la publicité. La pièce est à vous : une date, un chiffre, un document.**

- Les repères du téléphone disent qu'un élément est là, pas qu'il est juste.

Pour la rédaction

> **On lit la réponse en entier, à voix haute, sans commenter.**
>
> **Chacun vote sur son téléphone : refusée, publiée, ou publiée et rectifiée. On ne parle pas avant d'avoir voté.**
>
> **On révèle le vote et la pièce. Si la réponse est refusée, on cherche la règle oubliée, et l'auteur réécrit la phrase.**

- Ces trois consignes s'affichent aussi au tableau, sur la diapo 14.

Pour conclure

> **Un droit de réponse ne se gagne pas en criant plus fort. Il se gagne avec un fait, une preuve, et une phrase calme.**

Piloter la séance

L'article

Diapo 3 : un clic sur une personne montre comment l'article l'accuse ; « Compter les mots » compte les mots de l'article.

Les cartes

Diapos 4, 6 et 9 : un clic retourne une carte.

On publie, ou pas ?

Diapo 7 : la classe décide, vous cliquez la réponse.

La vraie affaire

Diapo 8 : le dossier, puis les deux raisons du juge et la leçon, une carte après l'autre.

Les minuteurs

Diapos 11 et 14 : « Lancer », « Pause », « Reprendre », « OFF ». Le temps qui reste s'affiche sur les téléphones.

Fermer les envois

Dans le bloc du code de la diapo 11 : les téléphones n'envoient plus, mais on peut encore voter. À la fin d'un minuteur, les envois se ferment tout seuls ; on rouvre d'un clic.

La rédaction

Diapo 14 : la liste des réponses ; un clic en ouvre une en grand. « Révéler le vote » montre les barres, la décision, le verdict et la pièce ; « Masquer » les cache à nouveau.

Les pastilles

Diapos 3, 7, 8, 11 et 12 : Coup de pouce, En autonomie, Pour aller plus loin. L'aide s'ouvre au tableau.

La carte mentale

Diapo 16 : un clic sur une branche la montre ; « Tout révéler » ; « Imprimer les deux fiches » : la carte complète, puis la carte à remplir de mémoire.

Raccourcis : flèches pour changer de diapo, S pour le sommaire, F pour le plein écran, M pour le son, ? pour l'aide.

Les imprévus

Quelqu'un arrive en retard.

Il entre à tout moment avec lelaboh.com/eleve et le code, et reçoit le rôle suivant.

Plus de six apprenant·es.

Les rôles reviennent : le septième téléphone reçoit la première personne, le huitième la deuxième. Deux réponses pour une même personne, c'est deux façons de répondre à comparer.

Le rôle n'arrive pas.

Le téléphone affiche « Votre rôle n'est pas encore arrivé. Patientez un instant. »

Un téléphone se recharge.

Rechargé dans le même navigateur, il garde son rôle. Une réponse envoyée reste dans la salle.

Quelqu'un veut envoyer une deuxième fois.

Le téléphone le refuse : « Votre réponse est déjà sur l'écran de la classe. Pour la reprendre : « Corriger mon texte ». »

Personne n'a voté.

Le tableau l'affiche : « Personne n'a voté. On lit, on vote, puis on révèle. »

La connexion se coupe.

Le téléphone affiche « Connexion perdue. On réessaie. Ce que vous envoyez partira quand elle reviendra. »

Deux classes le même jour, sur le même ordinateur.

Les réponses de la première classe apparaîtraient dans la rédaction de la seconde. Pour la seconde, ouvrez la séance dans une fenêtre de navigation privée ou dans un autre navigateur : le code sera neuf.

Pas de réseau.

Le bloc du code affiche « Pas de connexion : vérifiez le réseau, puis rechargez la page. » Il n'y a pas de version papier.

Points de vigilance

- Les six personnes sont fictives ; la vraie affaire de la diapo 8 est racontée telle que la source la rapporte, sans l'article en cause.
- Le vote juge la réponse, pas son auteur·e : on cherche la règle oubliée, pas un coupable.
- Les repères du téléphone vérifient la présence d'un élément, pas son exactitude : la rédaction reste le vrai test.
- Démonstrations publiques : uniquement des données fictives, jamais les textes d'une vraie classe à l'écran.

Les données

Ce qui passe par la base du site

La distribution des rôles, les réponses (le rôle, le texte, le prénom, l'appareil), les votes (un par appareil et par réponse), la révélation, la présence des appareils et le minuteur.

Ce qui reste sur le téléphone

Le rôle reçu pour ce téléphone et ce code.

Aucun compte

Pas d'inscription, pas d'adresse électronique : un prénom suffit.

Après la séance. Les réponses et les votes restent dans la salle : rien ne les efface automatiquement.

Conseils : des prénoms, rien de plus ; aucune information personnelle dans les réponses.

Le Lab'Oh ! · Guide rédigé pour la séance « Je tiens à préciser ». Ressources sous licence CC BY-NC-SA 4.0.